Portrait de conseillère : Martine VIGNAU

PORTRAIT PUBLIÉE LE 20/06/2022

Qui sont les conseillères et conseillers du CESE ? Chaque semaine, retrouvez le portrait d'une ou un membre du CESE : parcours, engagement dans la société civile organisée et ambitions pour leur mandat au sein de la troisième assemblée de la République ... Focus sur celles et ceux qui forment la société agissante.

Vice-Présidente du CESE, Martine Vignau est une femme de conviction qui veut changer les choses. Son parcours montre son engagement constant au niveau syndical, au profit de l'intérêt général et de la protection sociale notamment des personnes les plus fragiles.

Son engagement syndical : entre émancipation et idéal

Martine Vignau suit des études de biologie et quitte assez rapidement sa province et sa famille « traditionnelle ». Elle passe des concours de la fonction publique pour entrer à la Direction générale des impôts en 1981. Après sa titularisation, elle se syndique à Force ouvrière, correspondant à l'époque à ses idées. Elle y occupe différents postes pour en devenir secrétaire générale de département puis de région en 1989. Le syndicalisme est fait de rencontres, « *on évolue en fonction d'elles* », confie Martine Vignau qui veut s'investir davantage dans la protection sociale des personnes, thème cher à son cœur. Elle rencontre le Secrétaire général de l'union départementale de FO Paris, qui lui propose en 1993 un poste d'administrateur à la Caisse Primaire d'assurance maladie de Paris.

« Je me retrouvais dans le conceptuel et aussi dans l'opérationnel pour agir à comment mieux protéger les salariés. Exerçant plusieurs mandats, dont Présidente de la Commission d'action sociale de CPAM de Paris, je pouvais peser sur les décisions plus en amont, j'avais un levier d'action. Je me réalisais et j'apportais quelque chose à l'intérêt général ». Les ordonnances de 1996 d'Alain Juppé, la loi de finances de la Sécurité sociale (LFSS) et l'écosystème de la protection sociale évoluant ajoutés au changement de positionnement de FO amènent Martine Vignau à rejoindre l'UNSA pour une nouvelle aventure.

« J'ai toujours pensé que le syndicalisme réformiste pouvait fonctionner. Donner du pouvoir aux adhérents et militants de base et co-construire les décisions, c'est cela qui toujours me guide dans le syndicalisme. »Elle poursuit : *« Les syndicats ne doivent pas s'affronter entre eux mais apporter la protection et la défense des salariés. Ils constituent un contrepoids aux gouvernements pouvant avoir des idées plus ou moins libérales.* »

Le CESE réformé : un sursaut essentiel pour s’ouvrir davantage et co-construire

Martine Vignau a plusieurs idées en arrivant au CESE. La première, travailler à cette solidarité entre syndicats et porter plusieurs de ces sujets essentiels dans l’intérêt des salariés qu’elle représente : « *En ce sens je suis toujours fidèle à ma ligne de départ pour la justice sociale. C’est de la responsabilité des syndicats.* »

Administrateur de la Caisse nationale d’allocations familiales et vice-présidente du Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH), Martine Vignau estime que le regard doit changer sur le handicap. Ce dossier mérite une énergie particulière pour faire en sorte que ces citoyens et salariés à part entière puissent être inclus dans la société, avoir les mêmes activités que chacun d’entre nous.
Sa seconde idée : s’ouvrir et promouvoir les travaux de l’institution à des niveaux de mise en œuvre des politiques publiques plus opérationnels que ceux des ministères. Suite à l’avis consacré au Revenu minimum social garanti qu’elle avait co-rapporté, le délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, M. Noblecourt lui demanda d’être experte des travaux du RUA (Revenu Universel d’activité).

« J’ai compris très vite que le CESE était le lieu pour participer à la construction des politiques publiques, un lieu où l’on pouvait peser sur les décisions ... ».
En charge également des relations avec le parlement, la Vice-présidente du CESE souhaite après les élections législatives, renouer des relations avec les commissions de l’Assemblée nationale et du Sénat.

En charge également des relations avec le parlement, la Vice-présidente du CESE souhaite après les élections législatives, renouer des relations avec les commissions de l’Assemblée nationale et du Sénat. « *Des interactions et des synergies sont à trouver pour l’intérêt général et faire en sorte que les avis n’arrivent pas deux mois après le vote du texte de loi !* », s’exclame-t-elle.

L’ouverture aux citoyens lui paraît également une chose indispensable : « *La pétition sur les sans-abris ayant recueilli 300 000 signatures, nous a permis de travailler sur cette grave question, d’interroger des personnes qui ne nous connaissaient pas du tout. L’association croissante de citoyens sous des formes diverses à nos travaux est importante. Il faut savoir la doser, accepter d’être parfois bousculé, c’est ce qui rend aussi notre institution vivante et en évolution permanente face aux grands défis devant nous* » s’enthousiasme Martine Vignau.
Selon elle, il était plus qu’utile d’avoir ce sursaut d’ouverture car aujourd’hui, cette loi organique avec tout ce qu’elle véhicule, intéresse à l’extérieur.

« Le CESE doit mettre en pratique tout ce que lui offre la loi. »Aller toujours plus loin mais ensemble, le CESE doit pouvoir concevoir et organiser chaque année une convention citoyenne. Cela renforce la lisibilité du CESE et donne aux citoyens un lieu où ils peuvent s’exprimer. « *Ce qui m’intéresse pour co-construire ensemble une société meilleure, c’est mon moteur quotidien* » conclut-elle.

*Les travaux auxquels elle a contribué
Déclaration du Bureau : Pauvreté : entendre les alarmes pour éviter la crise humanitaire
Résolution du Bureau : Construire demain
Avis : Revenu minimum social garanti

Crédits photo : Katrin Baumann

© - copyright CESE - Mai 2024